Contrat de prestation

Ce contrat de prestation de rédaction de compromis de vente (ci-après "le Contrat") est conclu entre :

le Client signataire :

et, le Prestataire :

lecompromis.fr
Service de rédaction et de suivi de compromis de vente
SIRET 419 369 798 00048
Dirigée par Madame Chloé MADONNA sous CAPE Cosens
2 A, rue de Rome (13001) MARSEILLE

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Prestataire réalise pour le Client des prestations de préparation, structuration, complétude documentaire, rédaction et, selon l'offre souscrite, coordination et suivi administratif de dossiers d'avant-contrats immobiliers, telles que définies dans les CGV.

Les prestations sélectionnées constituent l'engagement contractuel entre les deux parties.

Paraphe Client :

Paraphe Prestataire :

2. Prestations et Annexes contractuelles

Les prestations, leurs détails et les tarifs applicables ne figurent pas directement dans le présent contrat. Ils sont définis et décrits dans les annexes, lesquelles font partie intégrante du contrat et doivent être signées par le Client.

Annexes contractuelles :
-Annexe 1 : Grille tarifaire (tarifs généraux de référence)

Le Client reconnaît avoir reçu, lu et approuvé l'ensemble des annexes et accepte que celles-ci constituent l'engagement contractuel précis quant au périmètre et aux tarifs des prestations.

3. Durée du contrat

Leprésent contrat est conclu :
- Pour une **durée indéterminée** lorsqu'il inclut un accompagnement mensuel.
- Pour la **durée de la mission** lorsqu'il s'agit d'une prestation ponctuelle.

Le contrat entre en vigueur à la date de signature des deux parties.

4. Modalités financières et paiement

4.1 Paiement

Toute prestation doit être **payée intégralement AVANT le début de toute prestation. Aucun travail ne commence sans le règlement complet.**

4.2 Facturation

Le paiement s'effectue exclusivement via Stripe, par carte bancaire ou tout moyen proposé sur la Plateforme. Stripe assure le traitement sécuritsé des transactions, la gestion des abonnements et la reconduction automatique lorsqu'elle est applicable. Les abonnements sont conclus avec un engagement inital de douze (12) mois. Les crédits se rechargent automatiquement chaque mois pendant la période d'engagement. Les crédits non utilisés à l'issue des douze mois demeurent disponibles dans le compte du Clent, que l'abonnement soit renouvelé ou non, sauf suppression du compte pour manquement grave ou impératif légal.

4.3 Retard de paiement et absence de remboursement

En cas de retard de paiement, lecompromis.fr peut suspendre immédiatement toute prestation en cours ou à venir jusqu'au complet règlement des sommes dues.

Paraphe Client :

Paraphe Prestataire :

4.4 Absence de remboursement

Toute commande validée au titre d'un dossier effectivement ouvert et pris en charge restent dus. Les diligences déjà accomplies demeurent dues en cas d'abandon du dossier, d'échec de l'opération, de refus d'une partie, de non-réitération, de caducité ou de retrait pour une cause non imputable à lecompromis.fr

5. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- transmettre des informations exactes, loyales, complètes et à jour ;
- téléverser ou transmettre par mail les pièces requises aux demandes de compléments ;
- répondre sans délai raisonnable aux demandes de compléments ;
- assurer la relation avec ses propres mandants et cocontractants au titre de sa réglementation professionnelle ;

6. Qualité du client et prérequis

Le Client déclare et garantit pendant toute la durée de la relation contractuelle :

- agir dans le cadre de son activité professionnelle ;
- Etre titulaire des autorisations, cartes professionnelles, garanties, assurances et habilitations nécessaires à son activité ;
- être titulaire d'une carte professionnelle valide couvrant les missions confiées à lecompromis.fr ;
- disposer d'un mandat de vente valide et des autorisations nécessaires pour chaque dossier confié ;
- rester seul responsable, au titre de la réglementation professionnelle, de la transaction, de ses mandats et des relations avec ses clients et mandats ;
- fournir pour chaque dossier les pièces exigées et nécessaires et les demandes complémentaires utiles.

Le Prestataire peut demander tout justificatif utile et suspendre le service tant que les justificatifs demandés ne sont pas fournis, apparaissent insuffisants ou contradictoires.

7. Obligations de la Prestataire

La Prestataire est tenue à une **obligation de moyens** et s'engage à :
- exécuter les prestations avec professionnalisme,
- respecter le délai cible de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception d'un dossier complet,
- conserver confidentiels les documents, données, informations et échanges obtenus dans le cadre de l'exécution des présentes, sauf nécessité d'exécution, obligation ou demande émanant d'un professionnel habilité intervenant sur le dossier.

La Prestataire se réserve le droit de faire appel à des intervenants ou partenaires indépendants pour l'exécution de certaines prestations, sans que cela ne modifie la nature de la relation contractuelle entre le Client et la Prestataire.
La Prestataire demeure l'unique interlocutrice et responsable contractuelle vis-à-vis du Client.

Paraphe Client :

Paraphe Prestataire :

8. Intervention sous la responsabilité professionnelle du Client titulaire de la carte T

Le Client déclare intervenir en qualité de professionnel de l'immobilier titulaire de la carte professionnelle n° [à compléter], délivrée par [CCI à compléter], valable jusqu'au [à compléter], et disposer de l'ensemble des habilitations, garanties et assurances requises pour l'exercice de son activité.
Les Parties conviennent expressément que, pour les missions confiées à lecompromis.fr dans le cadre du présent contrat, **lecompromis.fr intervient exclusivement sur instructions du Client et sous la responsabilité professionnelle de ce dernier.**
Le Client conserve, à ce titre, l'entière responsabilité :

- de la régularité de son mandat et de ses habilitations ;
- de la relation avec ses mandants, cocontractants et correspondants ;
- de la conformité juridique et réglementaire de l'opération ;
- de la validation finale de tout projet d'avant-contrat, document, donnée ou instruction avant diffusion, transmission, circulation à signature ou signature.

Les Parties conviennent en conséquence que les actes accomplis par lecompromis.fr dans le périmètre strict des missions confiées relèvent de la couverture de responsabilité civile professionnelle du Client, sous réserve qu'ils aient été exécutés conformément aux instructions transmises par celui-ci.
Le Client déclare faire son affaire personnelle de la déclaration de cette organisation à son assureur et garantit disposer d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur couvrant les missions ainsi externalisées ou déléguées. Il s'engage à en justifier à première demande.
Lecompromis.fr n'intervient, dans ce cadre, ni comme négociateur, ni comme séquestre, ni comme détenteur de fonds, ni comme rédacteur d'acte en son nom propre, ni comme conseil juridique autonome auprès des parties à l'opération. Son intervention est strictement limitée à une mission de support administratif, documentaire, rédactionnel et organisationnel au bénéfice exclusif du Client.
La présente clause ne vaut que pour les missions expressément confiées dans le cadre du présent contrat. À défaut de convention particulière écrite et signée ou en dehors du périmètre qu'elle définit, les stipulations générales de responsabilité prévues aux CGV retrouvent leur plein effet.

9. Référence aux Conditions Générales de Vente (CGV)

Le présent contrat est indissociablement lié aux **CGV de la Prestataire**, remises au Client.

Signature du contrat vaut acceptation pleine et entière des CGV.

10. Droit applicable et juridiction

Tout litige sera soumis au Tribunal compétent de **Cannes.**

Le présent contrat est régi par le droit français.

Annexes remises et approuvées : Annexe 1 – Annexe 2 – Annexe 3 (le cas échéant)

Paraphe Client :

Paraphe Prestataire :